

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>
---	---

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES			Le 15 décembre 2016 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CHOPIN René, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, DESBOIS Charline, GIRARD François, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE LUCOTTE Roseline Absents : PAJOT Marc, LUCOTTE Jean-Marc, Secrétaire: Céline MORTIER
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	
Date de la convocation 08/12/2016 Date d'affichage 16/12/2016			

OBJET : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DETR 2016 DOSSIER ECOLE

Monsieur le Maire,

- rappelle au conseil municipal la délibération n° 2016-037 du 30 juin dernier approuvant le plan de financement des travaux de l'école et sollicitant différentes aides financières dont la DETR;
- Informe que lors d'une réunion avec la sous-préfecture de Beaune, les services de l'Etat ont demandé qu'un nouveau plan de financement unique soit voté.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de solliciter l'octroi de la DETR pour les travaux de rénovation de l'école à hauteur de 180 900 € pour un montant estimé de 458 176.23€ HT;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux	370 247,10	DETR	180 900,00
Architecte	46 588,01	Fonds de soutien investissement public	132 722,00
Autres honoraires	22 214,81	Conseil régional Fonds de soutien au BTP	38 140,00
Option	16 129,06	Commune de Créancey Emprunt	91 414,23
Architecte	2 029,51	Conseil départemental	5 000,00
Autres honoraires	967,74	Réserve parlementaire	10 000,00
	458 176,23		458 176,23

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016